

SWISSLIFE
Assureur : SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE

MULTISUPPORT

SWISSLIFE RÉFÉRENCE RETRAITE

Création
2007

Épargne Gérée
Non connue

Gestion en ligne
Non

Téléphone Clientèle
Non connu

Cible / Type de contrats
Tout public

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ▶ Versements : Libres et programmés
- ▶ Accessibilité du fonds en euros : 100%
- ▶ Cotisations minimales :
 - A la souscription : 900€
 - Les suivants : 900€
 - Versements programmés : 75 €/ mois, 225 €/ trim., 450 €/ sem., 900 €/ an.
- ▶ Frais ou chargements :
 - A l'adhésion : Néant
 - Sur versements : 4.75 %
 - De 0.50 % à 4.75 % pour les versements libres
 - Sur épargné gérée (Fonds €) : 0.65 %
 - Sur épargne gérée (UC) : 0.96 %
- ▶ Arbitrage :
 - Minimum : 1 500€
 - Frais : 0.20 % + 30€ forfaitaire / arbitrage
 - Nombre d'arbitrages gratuits : 1

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

- ▶ Avance :
 - Avance maximum sur le fonds euros : 60%
 - Avance maximum sur les UC : 60%
 - Avance minimum : 3 000€
 - Coût : TME + 1%
- ▶ Rachat partiel :
 - Minimum : 1 500€
 - Solde devant rester en compte : 1 500€
- ▶ Rachats partiels programmés : Oui
- ▶ Options proposées au terme : Capital, annuités garanties, annuités garanties réversibles, rente viagère, rente viagère réversible, annuités certaines.

OPTIONS DE GESTION

- ▶ Limitation de la moins-value
- ▶ Sécurisation des plus-values
- ▶ Sécurisation progressive de l'épargne

27 SUPPORTS ACCESSIBLES DONT :

- Fonds en euros 1
- Fonds en euros diversifiés 0
- Fonds profilés prudents 0
- Fonds profilés équilibrés 2
- Fonds profilés dynamiques 1
- Fonds actions France 4
- Fonds actions Europe 7
- Fonds actions internationales 6
- Fonds à horizon 0

PERFORMANCE DES FONDS

	NOM DU SUPPORT	SLF (F) DÉFENSIVE P	SLF (F) HARMONY P	SLF (F) VITALITY P
Rendement	2006	Non connu	8.42%	12.34%
	2007	1.01%	3.75%	4.68%
	2008	-15.93%	-26.04%	-33.32%
	Perf. cumulée 3 ans	NS	-16.81%	-21.59%
	Perf. cumulée 5 ans	NS	0.72%	-0.85%

FONDS EN EUROS

PERFORMANCES DU FONDS EUROS NETTES DE FRAIS DE GESTION	2006	2007	2008
		4.3%	4.26%

Performance cumulée 3 ans : NS Performance cumulée 8 ans : NS
Performance cumulée 5 ans : NS

Dates et valeurs de conversion (UC)

Souscription/versement	Arbitrage/rachat	Décès/liquidation
Au 1 ^{er} vendredi suivant l'encaissement effectif (ou le lendemain pour un versement supérieur à 75 000€).	Rachat : 1 ^{er} jour ouvré suivant réception des pièces. Arbitrage libre et auto vers Fonds € : 1 ^{er} vendredi suivant réception demande. Arbitrage plus et moins-values : le mardi suivant l'évaluation.	Rachat : 1 ^{er} jour ouvré suivant réception des pièces. arbitrage libre et arbitrage auto vers Fonds € : 1 ^{er} vendredi suivant réception de demande.

OPTIONS DE PRÉVOYANCE

- ▶ Garantie de bonne fin
 - Limite d'âge : De 18 à 65 ans à la souscription. Fin de garantie au 31 décembre suivant les 75 ans de l'assuré.
 - Capital sous risque : .. Limité à 150 000€ (englobe la garantie plancher-décès)
 - Coût : En fonction de l'âge et du capital sous risque : de 0.19% à 3.29%
- ▶ Décès Plancher
 - Limite d'âge : De 18 à 75 ans à la souscription. Fin de garantie au 31 décembre suivant les 75 ans de l'assuré.
 - Capital sous risque : Limité à 75 000€
 - Coût : En fonction de l'âge et du capital sous risque : de 0.19% à 3.29%

VERDICT

Pour • Une offre multigestionnaire qui se positionne comme un produit dédié à la préparation de la retraite; les options de rente sont diversifiées (les annuités garanties, ...), trois services financiers et deux garanties de prévoyance (dont une garantie de bonne fin) sont disponibles.

Contre • Le coût élevé des arbitrages libres et automatiques.



Mode d'emploi

D'UNE FICHE MULTISUPPORT

MODE D'EMPLOI D'UNE FICHE MULTISUPPORT

1 FRAIS :

Principal Inconvénient des contrats en unités de compte, ils sont de 20 % à 50 % plus chers que leurs homologues en euros. D'autant qu'à côté des droits d'entrée (4 % à 5 % sur la prime versée, plus 0.60 % à 1 % de frais de gestion), il vous faudra parfois passer une seconde fois à la caisse... pour vous acquitter éventuellement des frais d'émission des OPCVM auxquels s'ajoutent les droits « acquis » au gestionnaire.

2 ARBITRAGE :

Un multisupport ne se conçoit que si vous pouvez au moindre retournement de marché, revenir sur le fonds en euros. Bannissez donc les restrictions de toutes sortes. Ouvrez grands les yeux sur les frais prélevés à cette occasion et sur les éventuels décalages entre les dates d'effet... et les valeurs retenues à l'occasion d'un achat et d'une vente.

3 DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE :

À l'instar des contrats en euros, les rachats doivent être possibles sans pénalité et les avances autorisées à n'importe quel moment sans que les conditions posées (minimum et solde à laisser au crédit du compte...) n'en réduisent la portée. Au terme, vous devez également pouvoir proroger votre contrat comme bon vous semble ou sortir en capital ou rente.

4 OPTIONS DE GESTION :

Elles sont proposées par des contrats toujours plus nombreux, les options de gestion (arbitrages programmés, gestion sous mandat...) ont un coût intégré aux frais de gestion ou d'arbitrages, ou encore facturés en sus. Vous ne devez pas l'oublier. Un contrat qui les propose, c'est mieux.

5 SUPPORTS DISPONIBLES :

La répartition des fonds du contrat dans les différentes catégories (nous ne présentons ici que les principales) est réalisée de façon automatique en fonction du positionnement des fonds dans les catégories Morningstar.

6 PERFORMANCES DES PRINCIPAUX FONDS :

Elles sont indiquées nettes de frais de gestion du contrat pour les fonds en euros et brutes pour les supports en unités de compte.

7 DATES DE VALEUR :

Essentielles si vous ne voulez pas être pris à contre-pied par les marchés financiers. Les dates d'exécution doivent être le plus rapprochées possible de l'événement (versement, rachat, arbitrage...). Un décalage de plusieurs jours peut en effet se traduire par une perte importante. Pour éviter la loterie, choisissez des contrats qui retiennent en toutes circonstances la première valeur liquidative connue de l'unité de compte, au jour de réception de la demande.

8 OPTIONS DE PRÉVOYANCE :

Le volet « prévoyance » fait désormais partie de l'univers des multisupports. Mais entre les garanties optionnelles et celles que l'on vous facture en sus... les « planchers » par-ci et les indexées par-là, ont fini par y perdre son latin. Mais au fait, saviez-vous qu'elles ne couvrent que les bénéficiaires en cas de décès? Dès lors, en avez-vous réellement besoin?

The image shows a page from a financial document titled "MULTISTRATÉGIES ACTIFS". The page is divided into several sections, each with a numbered callout (1-10) pointing to it. The sections include:

- 1 CONDITIONS GÉNÉRALES :** Details about the fund's objectives, categories, and fees.
- 2 ARBITRAGE :** Information on the fund's ability to arbitrage between different asset classes.
- 3 DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE :** Details on the fund's liquidity and withdrawal options.
- 4 OPTIONS DE GESTION :** Information on the fund's investment management options.
- 5 SUPPORTS ACCESSIBLES / DROITS :** Details on the fund's investment options and rights.
- 6 PERFORMANCES DES PRINCIPAUX FONDS :** A table showing the performance of the fund's main investments.
- 7 DATES ET VALEURS DE COMPTABILISATION (UC) :** Information on the fund's accounting dates and values.
- 8 OPTIONS DE PRÉVOYANCE :** Details on the fund's death and disability benefits.
- 9 VERDICT :** A summary of the fund's key features and risks.
- 10 AVIS RÉSERVÉ :** A disclaimer or warning section.

9 VERDICT :

Quelques lignes afin de mieux cerner les avantages et les inconvénients du produit.

10 DISTINCTION :

Les principaux critères pris en compte sont le niveau des frais, l'accessibilité, la souplesse, la gamme de supports, la qualité du fonds euros et les options proposées. Plus les produits se rapprochent de ces exigences et plus la distinction est élogieuse.